

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2011

PROCES VERBAL

| | |
|---|-------------------|
| Transmis aux Conseillers Municipaux le | 12 juillet 2011 |
| Approuvé en Conseil Municipal le | 26 septembre 2011 |
| Diffusé sur le site Internet de la Ville le | 28 septembre 2011 |

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2011
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Attribution d'une subvention à l'association « Association Sportive – Collège Jules Ferry » – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 5) Attribution d'une subvention à l'association « Jeunes Joinville de Barbusse » – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 6) Attribution d'une subvention à l'association « Joinville Leader club » – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 7) Augmentation d'une subvention à l'association « La Belle Equipe » – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 8) Vente de la parcelle U95 sis 14 boulevard du Maréchal Leclerc – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 9) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 10) Convention avec la Ville de Paris – Espace Dubreuil – Rapporteur : Monsieur Francis SELLAM
- 11) SIPPAREC – Adhésion du Département de l'Essonne et modification des statuts du Syndicat – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance municipaux – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 13) Convention opération « Tous en Club » 2011-2012 – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 14) Délibération portant expérimentation de l'entretien professionnel annuel – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 15) Personnel communal – Définition des ratios promus-promouvables – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 16) Personnel communal – Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 17) Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 18) Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale Eiffage arrêté au 31 décembre 2010 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 19) Approbation du dépôt d'une déclaration préalable pour la division des parcelles T17, T18, T19, T97, T20 et de la vente du lot 3 issu de la division de la T20 à Eiffage aménagement, et approbation du dépôt d'une déclaration préalable pour la division des parcelles T27 et T28 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 20) Prorogation de la promesse de vente du 31/33 Boulevard du Maréchal Leclerc
- 21) Subvention auprès du CDT et du Conseil Régional pour la création d'une zone d'escale au Port de Plaisance
- 22) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

| NOM | | PRESENTS | EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A | | ABSENTS | |
|--|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|---|--------------------------|
| ADJOINTS | Mme Chantal DURAND | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | M. Patrice GENTRIC | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | Mme Marie-Paule de FABREGUES | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | M. Jean-Jacques GRESSIER | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | Mme Emmanuelle CONRAD | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | M. Michel DESTOUCHES | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | Mme Jeannine CHERY | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | M. Patrice POSEZ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | |
| | Mme Virginie TOLLARD | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | M. Michel DESTOUCHES | <input type="checkbox"/> | |
| Majorité municipale | CONSEILLERS MUNICIPAUX | M. Francis SELLAM | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | Mme Chantal ALLAIN | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | M. André BIZEUL | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | Mme Nadine MIRALT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | M. Pierre MARCHADIER | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | Mme Nadine CREUSOT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | M. Brahim BAHMAD | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | | Mme Amèle EWART | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | M. Francis SELLAM | <input type="checkbox"/> |
| | | M. Jean-Marie PLATET | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| | | Mlle Isabelle PERCHE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| | | M. Alain BARUGEL | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| | | Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>Quitte la séance à 21 h 50 donnant procuration à Mme Nadine MIRALT</i> | <input type="checkbox"/> |
| | | M. Boutaïeb KADDANI | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| | | M. Benoît WILLOT | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| | | Mme Florence WEISSLER- LOPEZ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | M. Benoit WILLOT | <input type="checkbox"/> |
| | | liste « Pour Joinville Ensemble et Unis | CONSEILLERS MUNICIPAUX | M. Marc VERSTRAETE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Mme Marie- France ASTEGIANI- MERRAIN | <input checked="" type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| M. Yves TAMET | <input checked="" type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| M. Olivier AUBRY | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| Mme Sylvie MERCIER | <input checked="" type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| M. Areski OUDJEBOUR | <input checked="" type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> |
| Mme Sandra GRELLIER | <input type="checkbox"/> | | | <input checked="" type="checkbox"/> | M. Oliver AUBRY | <input type="checkbox"/> |
| M. Gérard OUTTIER | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | | |

| | |
|--|----|
| Nombre de membres composant le Conseil municipal | 33 |
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents à la séance | 29 |
| Nombre de membres excusés représentés | 4 |
| Absent | 0 |

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

M. LE DEPUTE-MAIRE donne la parole à M. Patrice GENTRIC.

M. Patrice GENTRIC : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Chaque élu a devant lui un pot de miel de Joinville. C'est la première récolte de miel des ruches du 3^{ème} étage de la mairie. Regardez votre pot : c'est un pot « collector » ; il est 001, pour dire qu'il s'agit de la première récolte. C'est aussi une manière de voir concrètement les décisions que nous sommes amenés à prendre et à voter.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci M. GENTRIC. On nous annonce 1 400 pots, je crois.

M. Patrice GENTRIC : Tout à fait, car il y a beaucoup de fleurs. Si vous allez au 3^{ème} étage de la mairie, vous verrez que l'apiculteur met continuellement des rehausses parce que les abeilles font beaucoup de miel. La mairie a commandé 1 400 pots ; des petits comme ceux-là, pas des pots d'un kilo.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, avant de commencer l'examen des différents points à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je vous signale que vous avez reçu, sur table, deux points supplémentaires, qui ne figuraient pas sur la convocation qui vous a été adressée. Le premier est relatif à la prorogation de la promesse de vente des parcelles X3, X12 et X134.

Le second est relatif à une demande de subvention pour la création d'une zone d'escale au Port de Plaisance, je soumetts à votre approbation l'adjonction de ces deux points.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'inscrire ces deux points à l'ordre du jour de la séance (points 20 et 21).

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. Brahim BAHMAD est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire.

| | |
|---|--|
| 1 | DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE |
| | <i>Le Conseil désigne M. Brahim BAHMAD</i> |
| | unanimité |

* *
*

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

M. Marc VERSTRAETE : M. le Député-maire je suis sidéré que la ville de Joinville rétribue un prestataire privé auquel vous avez confié la responsabilité de rédiger les comptes rendus des délibérations de nos Conseils Municipaux. Ceux-ci sont truffés de fautes d'orthographe, de syntaxes, ainsi que d'erreurs de prises de parole. Il est totalement inconvenant que ce prestataire extérieur privé ne relise pas ces procès-verbaux avant de les transmettre à vos services administratifs municipaux. Je m'étonne aussi d'une autre anomalie : c'est que votre Directrice de cabinet ou votre Directeur des Services ne relisent pas ces documents officiels avant de les soumettre à la signature du secrétaire de séance et notre Député-maire. Ceci étant, j'ai une question à vous poser, M. le Député-maire : pourquoi avez-vous confié à un prestataire privé un travail qui incombe naturellement à la Direction Générale des Services et pouvez-vous nous communiquer le coût de cette initiative qui, à ce jour, n'a pas donné de résultats probants ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avez-vous d'autres questions ? Non. Écoutez, je vous répondrai la prochaine fois. En tout cas, comme à une question orale que vous pouvez poser à la fin. Je crois que vous participez et que vous êtes invités à participer à la relecture de la bande et du compte rendu. Etes-vous venu d'ailleurs la dernière fois ? Je n'en suis pas persuadé, alors que vous aviez été convoqué. Aujourd'hui, j'entends vos remarques, mais je crois savoir que nous avons mis en place une procédure à laquelle vous êtes convoqué. C'est pourquoi je m'en étonne.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

M. Marc VERSTRAETE : J'ai refusé et je ne siégerai pas dans cette commission de relecture, car ce n'est pas notre travail à nous, élus, de faire le travail bâclé d'un prestataire de services extérieur. Je vous repose la question : combien nous coûte ce travail ? Un travail bâclé.

M. LE DEPUTE-MAIRE demande à l'administration d'apporter des précisions à M. Marc VERSTRAETE.

L'administration répond que ce qui est confié à un prestataire de services extérieur est la transcription de la bande ; c'est-à-dire le fait de retaper en écoutant la bande. Cela mobilise environ une journée de travail de retaper la bande. Sauf erreur de ma part, cela est facturé à la minute. Nous faisons le travail préalable auprès du prestataire d'identifier les temps de parole pour ne pas qu'il ait à retaper toute la lecture des documents et des délibérations. Pour être franc, je n'ai pas exactement en tête le coût, mais, sauf erreur de ma part, cela doit être autour de 300 € TTC la séance ; tout dépend évidemment de sa longueur. C'est la seule réponse que je peux vous faire. Concernant la relecture, nous les relisons, M. VERSTRAETE. Vous semblez dire que nous ne faisons rien et je n'arriverai pas à vous convaincre. En l'occurrence, il peut effectivement y avoir des fautes d'orthographe et des fautes de syntaxe. Vous dites « truffé », et vous le dites à chaque fois ; nous essayons de nous améliorer au fur et à mesure. L'erreur est humaine, et cela peut nous arriver à tous de nous tromper lorsque nous retranscrivons un document. Pour le coup, il ne doit pas y en avoir. J'ai réécouté toute la bande avec la retranscription, donc il ne doit pas y avoir d'erreurs ni de transcription ni de prise de parole cette fois-ci. Il y a certainement des erreurs d'orthographe et de syntaxe. M. le Maire a demandé à ce que nous vous invitons – vous n'étiez pas obligé de venir – à participer à une relecture du document avant le Conseil Municipal afin que vous puissiez nous dire si nous avons fait des erreurs ou si vos propos ont été mal retranscrits. M. WILLOT avait accepté l'invitation en votre nom – j'ai un mail – en disant que M. VERSTRAETE viendrait et qu'il acceptait de participer, contrairement à M. AUBRY, qui avait refusé. Vous n'êtes pas venu pour des raisons médicales m'a dit M. WILLOT ; ce n'est pas la question. Si vous ne voulez pas venir relire le procès-verbal avec nous, franchement, ce n'est pas un problème. Ceci étant dit, nous sommes encore ouverts à toutes vos remarques. Lorsque vous recevez le procès-verbal – il y a un délai assez long avant de le voter, puisqu'il y a quasiment deux mois –, si vous constatez des écarts de prise de parole, vous pouvez nous le signaler. D'ailleurs, vous le faisiez au début de la transcription : vous nous appeliez très gentiment à la Direction Générale des Services en disant qu'à tel endroit, ce n'était pas vous qui aviez parlé, mais M. AUBRY ou M. WILLOT ; nous corrigeons et vous renvoyons un procès-verbal corrigé. Il ne faut absolument pas hésiter à nous le dire, même si, encore une fois, l'erreur est humaine. Je pense en tout cas que la transcription intégrale des propos, car c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui – évidemment, les propos sont lissés pour éviter les euh..., les ah... de chacun –, est aujourd'hui beaucoup plus transparente et beaucoup moins bâclée que ce nous faisons avant, c'est-à-dire une transcription synthétique où je tapais en direct en synthétisant vos propos.

M. Marc VERSTRAETE : Le problème, et j'y reviens toujours, est qu'il s'agit d'un travail bâclé par votre prestataire de services.

M. LE DEPUTE-MAIRE : M. VERSTRAETE, je pense que nous vous avons apporté les réponses.

M. Marc VERSTRAETE : Je suis désolé, mais elles ne me satisfont pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je le sais bien. À chaque début de Conseil, M. VERSTRAETE, vous êtes insatisfait et, après, nous ne nous entendons plus pendant tout le Conseil. J'ai entendu et je pense que nous vous avons répondu avec beaucoup de courtoisie M. VERSTRAETE, car je sais aussi être courtois, comme vous. Nous vous avons répondu et, franchement, nous essayons d'améliorer les choses. C'est sincère.

M. Marc VERSTRAETE : Ce qui me scandalise est le travail bâclé de ce prestataire de services qui ne relit pas son travail. Point à la ligne.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'entends votre réclamation.

| 2 | | APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011 |
|---|----|--|
| <i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i> | | |
| Pour | 19 | M. Olivier DOSNE, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, |

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

| | | |
|---|----|---|
| | | M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT. |
| Contre | - | - |
| Abstention | 09 | M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») |
| <i>Ne prennent pas part au vote : Mme Chantal DURAND, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Brahim BAHMAD, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Sandra GRELLIER</i> | | |

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

M. Areski OUDJEBOUR : J'avais une question sur la suppression des régies, sans juger sur le fond. Je voulais simplement savoir si ces suppressions s'expliquent par une réorganisation des modalités d'achat dans les structures périscolaires et centres de loisirs.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, nous avons tout regroupé. En réalité, nous n'avons rien changé.

| | |
|--|--|
| 3 | COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES |
| <i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i> | |

* *
*

4 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE JULE FERRY »

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 4 et demande s'il y a des questions.

| | |
|---|---|
| 4 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE JULE FERRY » |
| <i>Le Conseil :</i> | |
| – Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 350 € à l'association « Association sportive – collège Jule Ferry ». | |
| unanimité | |

* *
*

5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE »

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : En ce qui concerne cette demande, personnellement, j'y suis favorable. Cependant, j'aimerais comprendre comment nous sommes arrivés à cette situation ; en effet, il y a plusieurs associations auxquelles nous avons refusé des subventions à l'époque, et dont nous pourrions dire qu'elles fonctionnent de manière satisfaisante et qu'elles ont de réels besoins. J'aimerais donc comprendre quelle est la logique qui fait que nous allons voter celle-ci et quelques autres demandes de subventions alors même qu'il y avait une demande d'une association qui n'a pas été traitée la fois précédente. Je pense au Comité de défense des riverains de l'autoroute, par exemple, mais il me semble qu'il y avait aussi d'autres associations qui avaient fait des demandes. Pourquoi retraitions-nous certaines demandes et pas d'autres, et sur quels critères ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur les éléments dont je dispose, et Michel complétera, je crois me souvenir que dans ce cadre-là, sur cette subvention, nous avons affaire à un petit problème de quartier, tout simplement. Les statuts n'étaient pas déposés ni déclarés en préfecture, alors qu'il y avait eu des changements de membres du bureau. Il était donc hors de question, dans le cadre du contrôle des subventions, d'attribuer à un bureau non déclaré officiellement. Sans compter, en plus, les petits problèmes auxquels nous avons dû faire face – je ne sais pas si vous vous en souvenez – concernant l'existence d'un certain blog avec une certaine personne contre qui nous avons porté plainte, et tout ce qui s'en est suivi sur le quartier de Barbusse, égratignant au passage fortement l'image de ce quartier. Aujourd'hui, tout s'est apaisé, et cela est régularisé au niveau de la préfecture. Lorsque nous avons reçu les jeunes et d'autres personnes du quartier, Michel et moi, nous sommes engagés ; à partir de la régularisation, nous n'avons pas d'objection.

M. Michel DESTOUCHES : D'autant plus que ces deux associations, comme la suivante d'ailleurs, avaient déjà bénéficié de subventions l'an passé, subventions que nous souhaitions reconduire. Sauf que, comme l'a dit M. le Maire, il y avait des personnes dans le bureau que nous ne pouvions pas accepter ; il nous était donc difficile d'attribuer une subvention à cette association. Les problèmes étant réglés depuis un mois au niveau de la préfecture, nous sommes en droit de leur verser une subvention comme ils l'avaient demandé il y a 9 mois et comme c'était le cas l'an passé.

M. Marc VERSTRAETE : M. le Maire adjoint, peux-tu nous dévoiler succinctement le type d'activités sportives que fait cette association ?

M. Michel DESTOUCHES : JJB fait ce que nous appelons le « grappling », c'est-à-dire une sorte de judo au sol ou combat de rues. « Combat de rues » est un grand terme.

Mme Chantal DURAND : C'est très masculin.

M. Michel DESTOUCHES : C'est très masculin, si on veut. Il s'agit d'une sorte d'art martial de type judo qui se passe sur un ring et sur des tatamis. C'est un sport où il y a des combats nationaux et départementaux. C'est pour cette raison qu'ils ont des combats à l'extérieur. Ils ont aujourd'hui de très bons résultats.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons, je crois, des médaillés mondiaux à Joinville. Je vais quand même revenir sur l'histoire de cette association par rapport au grappling. C'est l'ancien président, avec lequel nous eu quelques démêlés, qui, à ma demande l'an passé, avait été reçu dans mon bureau pour me présenter son association. Au vu de ces activités, je lui avais proposé une subvention pour l'aider dans le cadre de ses déplacements. Il avait marqué son étonnement, nous rappelant que personne ne s'était jamais intéressé au grappling. Nous nous sommes intéressés au grappling. Malheureusement, entre temps, nous avons eu quelques problèmes policiers avec l'association et le quartier. Depuis, tout cela est réglé et nous souhaitons bon vent à l'association.

| 5 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE » |
|--|--|
| <i>Le Conseil :</i> | |
| – Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association « Jeunes Joinville de Barbusse ». | |
| unanimité | |

* *
*

6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « JOINVILLE LEADER CLUB »

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Même question que précédemment : que fait cette association ?

M. Michel DESTOUCHES : Joinville Leader Club fait du futsal, du foot en salle.

M. Marc VERSTRAETE : Du foot en salle ? D'accord, merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous remercie.

M. Areski OUDJEBOUR : S'agit-il d'une nouvelle association ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, mais il y a eu des changements de noms.

M. Michel DESTOUCHES : C'est exact. Ils étaient avec Joinville Loisirs Culture au tout départ, mais se sont dissociés. Aujourd'hui, Joinville Loisirs Culture s'occupe uniquement des jeunes, jusqu'à 18 ans, et Joinville Leader Club s'occupe des adultes, de 18 ans à seniors.

| | |
|---|---|
| 6 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « JOINVILLE LEADER CLUB » |
| <i>Le Conseil :</i> | |
| – Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association « Joinville Leader Club ». | |
| unanimité | |

* *
*

7 AUGMENTATION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BELLE EQUIPE »

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : J'aimerais savoir pourquoi il s'agit de la commission vie associative qui a examiné ce point et non la commission économie emploi même si je suis d'accord avec cette délibération.

Mme Chantal DURAND : J'ai posé cette question moi-même, car elle peut effectivement se poser ; la réponse officielle qui m'a été faite est que, s'agissant d'une subvention, c'est bien la commission associative qui doit débattre du sujet. M. LEROY me précise que la même procédure a été appliquée pour les sports.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un choix municipal. Le principal est d'en débattre et que vous soyez présent dans ces commissions.

| | |
|--|--|
| 7 | AUGMENTATION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BELLE EQUIPE » |
| <i>Le Conseil :</i> | |
| – Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 € à l'association « La Belle équipe » en sus de la subvention votée de 500 €. | |
| unanimité | |

* *
*

8 VENTE DE LA PARCELLE U95 SIS 14, BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Une petite remarque : je suis tout à fait favorable à la vente de cette parcelle, vu son utilité actuelle. Cependant, elle n'est pas tout à fait vide, puisqu'il y a un banc sur cette parcelle. Je confirme qu'il est intéressant qu'à un endroit ou un autre, pas forcément à cet endroit-là ni à côté, nous réfléchissions à l'existence de quelques bancs ; celui-ci était manifestement inutilisable vu l'utilité du terrain. Nous sommes d'accord. Par ailleurs, il faudrait réfléchir pour avoir dans ce quartier quelques appareils qui permettent d'éviter toutes ces déjections canines sur les rares lieux, théoriquement, de loisirs.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au passage, depuis un an ou deux, nous avons installé 24 ou 25 canicrottes – je ne sais pas de quelle façon vous appelez cela – sur l'ensemble de la ville et cela fonctionne bien. Hier soir, il y avait une réunion de quartier dans le quartier Vautier, où ce problème de déjections canines nous a été rappelé. Nous ne pouvons pas mettre un policier derrière chaque chien ; c'est pourquoi j'en appelle au civisme. Il est vrai que cette parcelle était dangereuse, car elle était très en retrait. Il y a même eu quelques cas d'agressions : des personnes se cachaient sur la passerelle et agressaient celles qui rentraient chez elles le soir tardivement. Cette parcelle a été suggérée au niveau de la vente à un riverain de la Rue de la République, à l'angle, qui ne nous a pas donné réponse, ou fort tardivement et bien en dessous de l'estimation des domaines. J'entends votre demande : nous rajouterons un banc quelque part. Il n'empêche que pour le quartier, c'est propre.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je m'engage à étudier la place du banc.

| 8 | VENTE DE LA PARCELLE U95 SIS 14, BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC |
|--|---|
| <p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Décide le déclassement de la propriété communale sise 14 Boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville-le-Pont, cadastrée section U n°95.</p> <p>– Autorise la cession à la Société SCI JOINVILLE RUE BERNIER (émanation de l'Entreprise Les Nouveaux Constructeurs) située 33, avenue du Maine 75015 PARIS de la parcelle U n°95 d'une contenance de 77 m² située 14 boulevard du Maréchal Leclerc à Joinville-le-Pont.</p> <p>– Le prix de la vente est de 57 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1^{er} seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente. Le déplacement de réseaux et d'installations électriques existantes sur la parcelle se fera aux frais de la Commune de Joinville-le-Pont.</p> <p>– Les conditions suspensives de la vente sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtention d'un permis de construire devenu définitif, - absence de prescriptions archéologiques, - absence de servitude de nature à remettre en cause le permis de construire. <p>– Autorise la Société SCI JOINVILLE RUE BERNIER à déposer, sur cette parcelle, toutes autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de vente.</p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer les documents liés à la vente.</p> | |
| unanimité | |

* *
*

9 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE D'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : J'avais une question, car, en relisant ce texte, je ne comprends plus ce qui est dit. À la fin de la première page, il est dit « un prestataire unique pour chaque marché » alors que je croyais que la création du groupement de commandes permettrait d'avoir un seul prestataire pour les deux marchés, ou, en clair, de n'avoir qu'un seul marché. Je ne comprends plus très bien.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il y a le marché d'entretien et celui de fournitures.

M. Benoit WILLOT : Il s'agit d'un prestataire unique pour chacun des marchés, c'est ce que vous voulez dire.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est cela. P1, P2, P3

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avez-vous d'autres questions ?

| 9 | APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE D'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX |
|--|---|
| <i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché d'exploitation du chauffage dans les bâtiments communaux à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale de Joinville-le-Pont et la Commune. – Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes. – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune. | |
| unanimité | |

* *
*

10 CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS – ESPACE NATURE DUBREUIL

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : J'avoue ne pas avoir eu le temps de lire le document et je souhaiterais savoir quels sont les principes de la convention.

M. Francis SELLAM : Il s'agit simplement d'une convention qui a été signée entre les deux parties pour déterminer le rôle des uns et des autres, le montant que nous devons à la mairie de Paris, et ce que nous offre la mairie de Paris en échange de ce montant. Les indemnités sont journalières, en dehors de la partie repas qui est directement gérée par la Ville de Paris.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette convention n'a-t-elle pas été demandée suite à un accident survenu l'an dernier ? Ne s'agit-il pas de l'histoire de l'âne ?

M. Francis SELLAM : Nous avons eu un incident l'année dernière : un enfant est tombé d'un âne à Dubreuil. Néanmoins, il était aussi normal de continuer à faire évoluer les conventions et de les stabiliser au mieux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

| 10 | CONVENTION AVEC LA VILLE DE PARIS – ESPACE NATURE DUBREUIL |
|--|--|
| <i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention avec la Ville de Paris de mise à disposition de l'espace nature Dubreuil pendant la période estivale et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer en exécution de la présente délibération. | |
| unanimité | |

* *
*

11 ADHESION DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE AU SIPPAREC, TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET MODIFICATION DES STATUTS

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Ma question est la suivante : est-ce pour ses propres besoins ou est-ce pour les besoins de son territoire. En clair, est-ce pour acheter pour lui, pour ses bâtiments, ou est-ce pour aider à l'équipement des communes ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : J'ai compris que c'était pour ses bâtiments.

M. Benoit WILLOT : C'est donc pour lui.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui.

| 11 | ADHESION DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE AU SIPPAREC, TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET MODIFICATION DES STATUTS |
|--|---|
| <i>Le Conseil :</i> – Approuve l'adhésion du département de l'Essonne au Sipparec. – Approuve le projet de statuts entérinant notamment la transformation du Sipparec en Syndicat mixte ouvert relevant des articles ML 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement à cette adhésion. | |
| unanimité | |

* *
*

12 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE MUNICIPAUX

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

Mme Jeannine CHERY : Vous avez vu que cela ne simplifie pas les choses. C'est un peu un casse-tête.

M. Areski OUDJEBOUR : Je voulais savoir quel était le taux d'occupation des structures petite enfance dans la commune et si ces mesures prises par la CAF – nous voyons bien qu'il s'agit de la politique de la CAF – sont destinées à améliorer le taux de fréquentation ?

Mme Jeannine CHERY : Il est certain qu'actuellement nous avons un taux d'occupation qui ne correspond pas au temps facturé.

M. Areski OUDJEBOUR : C'est cela. Est-ce que ces mesures vont être destinées à améliorer le taux de fréquentation, oui ou non ? Effectivement, la politique de la CAF est de réduire ; mais, est-ce que ces mesures que nous allons mettre en place vont permettre d'améliorer ce taux de fréquentation, car il ne faut pas se « louper » ?

Mme Jeannine CHERY : C'est mon avis, c'est ce que je pense.

M. Areski OUDJEBOUR : Il faut être vigilant. Il ne faudrait pas qu'il y ait un impact négatif et que nous ayons un retour de bâton parce que nous n'aurions pas d'autres possibilités pour avoir le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme Jeannine CHERY : Je pense, effectivement, que cela va nous permettre d'accueillir plus d'enfants.

M. Areski OUDJEBOUR : Avez-vous déjà mis des choses en place ?

Mme Jeannine CHERY : Non, pas encore. Mme Jeannine CHERY demande à l'administration d'apporter un complément d'information.

L'administration : En fait, la CAF distingue deux indicateurs différents : le taux de réservation, ou taux de facturation, et le taux d'occupation, c'est-à-dire les heures effectivement occupées par les enfants. Il n'est pas rare qu'une famille, par souci de confort, réserve 10 heures dans la journée, mais n'en occupe que 8. Cela lui permet d'avoir du mou, et sur l'arrivée et sur le départ. La CAF, qui a pour objectif qu'une place en crèche soit occupée par plusieurs enfants, estime qu'il faut que nous rapprochions au maximum le taux d'occupation du taux de réservation. Il faut donc que nous adaptions les contrats des parents en fonction de leurs besoins réels et non pas de ce qu'ils souhaitent en termes de confort. Ceci étant dit, la CAF fait le pari étrange, à mon avis, que de 8 h à 9 h, nous allons pouvoir attribuer 1 h à quelqu'un pour un enfant ; cela me paraît très peu probable. Cette modification de règlement aura pour conséquence, en partie, d'assouplir un certain nombre de contrats et donc de jours de réservation ; nous allons pouvoir essayer de remplir un peu plus et rapprocher notre taux d'occupation de notre taux de réservation. Ce n'est pas dit que nous arrivions à rentrer dans les écarts minimums que la CAF impose à toutes les collectivités aujourd'hui, sachant que toutes les collectivités sont dans la même situation.

Mme Sylvie MERCIER : Cela ne nous empêche pas, nous, Ville, de prendre des décisions de façon à rendre l'opération confortable pour les parents et ne pas les enfermer dans un système fermé.

L'administration : Vous avez raison, mais, dans ce cas, la CAF ne conventionne plus la PSU, Prestation de Service Unique, et ne verse plus à la Ville l'argent très important qu'elle verse en termes de subventionnement des places en crèche.

Mme Sylvie MERCIER : Vous me dites que si la Ville décidait de payer, par exemple, l'heure de 8 h à 9 h, seule...

L'administration : Non, ce n'est pas cela. En fait, si la Ville ne respecte pas l'écart qui est imposé par la CAF entre le taux de réservation et le taux d'occupation, elle risque de ne plus être conventionnée Prestation de Service Unique, et donc de perdre plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Mme Sylvie MERCIER : Cela revient à prendre une politique CAF.

L'administration : Effectivement, nous n'avons pas le choix. C'est exactement cela.

Mme Sylvie MERCIER : Je vais m'abstenir sur ce compte rendu, car cela nous enlève un service.

| | |
|--|---|
| 12 | MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE MUNICIPAUX |
| <i>Le Conseil :</i> – Approuve les modifications apportées aux règlements de fonctionnement des établissements Petite Enfance municipaux. | |

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

| | | |
|------------|----|---|
| pour | 32 | M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAUT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), |
| contre | - | - |
| abstention | 1 | Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») |

* *
*

13 CONVENTION OPERATION « TOUS EN CLUB » ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU VAL DE MARNE 2011-2012

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : Emmanuelle, cette convention permet-elle de choisir des activités sportives variées ?

Mme Emmanuelle CONRAD : Il faut que le club ait signé la convention. Si, par exemple, aucun club de grappling n'a signé la convention, aucun enfant ne pourra utiliser le chèque pour faire du grappling. Ce sont d'abord les clubs qui doivent signer les conventions ; ensuite, les adolescents viennent au PIJ chercher leur chèque puis se présentent au club pour bénéficier d'avantages financiers.

| 13 | CONVENTION OPERATION « TOUS EN CLUB » ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU VAL-DE-MARNE 2011-2012 |
|--|--|
| <i>Le conseil :</i> | |
| – Approuve la convention « Tous en Club » avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne. | |
| – Autorise Monsieur le Maire à les signer au nom de la Commune. | |
| unanimité | |

* *
*

14 DELIBERATION PORTANT EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Vous dites que je n'ai pas, tout comme M. Benoît WILLOT, pris part au vote ; en réalité, nous attendions l'avis du CTP qui se réunissait quelques jours plus tard.

M. Patrice GENTRIC : Il n'y a pas d'avis du CTP, et c'est d'ailleurs ce que je vous avais répondu, c'est uniquement « présenté » au CTP. De toute manière, le CTP a donné un avis favorable lundi lors de la présentation. Je crois que lundi pratiquement tout a été pris à l'unanimité, sauf une question peut-être. Sur ce point avis favorable de la CGT et abstention de FO.

M. Areski OUDJEBOUR : Je trouve que l'idée n'est pas mauvaise. En effet, le système de notation actuelle est archaïque et mérite d'être dépoussiéré. En revanche, je pense que le dispositif est complexe et nécessitera certainement une formation des personnels pour mener à bien ce type d'entretien. Pourquoi ? Parce que cela va être notamment centré sur la réalisation d'objectifs qu'il conviendra nécessairement de clarifier. Je crois que la difficulté sera là, même si je suis pour. Comme je le rappelais, ce système de notation est franchement d'une autre époque ; en même temps, et notamment dans la présentation de cette nouvelle formule ou nouvelle génération de dispositif, sera-t-il présenté au CTP avec la formation des personnels derrière ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est prévu. Nous sommes en plus dans le cadre d'une expérimentation, et il est vrai que nous sortons d'un système assez archaïque. Benoît.

M. Benoît WILLOT : J'avais aussi demandé combien de personnes étaient concernées par ce dispositif.

M. Patrice GENTRIC : 15.

Mme Sylvie MERCIER : Pour compléter ce que disait Areski, nous sommes en train de sortir d'une obligation de moyens à une obligation de résultat pour la fonction publique – ce que, personnellement, je trouve très bien. En revanche, allez-vous construire des batteries d'indicateurs sur cette expérimentation ou pas ? Aurons-nous un feed-back de cette expérimentation ? Cela serait bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE demande si l'administration peut répondre précisément.

L'administration : Oui. En fait, nous avons choisi de prendre la grille d'indicateurs définie par le centre départemental de gestion pour les cadres A encadrant et pour les cadres A non-encadrant. Il s'agit de deux grilles différentes, évidemment. Pourquoi ce choix ? Vous savez que la notation fait partie intégrante de l'avancement et que les commissions administratives paritaires les examinent. Aujourd'hui, c'est facile, car il n'y a qu'une note. Lorsqu'il n'y aura que des évaluations, encore faut-il qu'elles soient faites sur les mêmes documents dans toutes les collectivités. La plupart du temps, les collectivités choisissent de reprendre les grilles qui ont été faites, et plutôt bien faites, d'ailleurs. Bien sûr, nous ferons un retour au CTP sur cette expérimentation. Nous le ferons d'autant plus auprès du Conseil Municipal, car nous étendrons ce système aux cadres B, puis aux cadres C, dans les années qui arrivent. Cela sera l'occasion de faire un bilan pour les cadres A.

Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT : Excusez-moi, mais cela sera-t-il fait par plusieurs personnes ou, comme dans le temps, n'y aura-t-il qu'une seule personne lors de l'entretien avec l'agent ? Je ne m'exprime peut-être pas très bien.

L'administration : Les textes précisent que c'est le supérieur hiérarchique qui évalue. Il n'y a donc qu'une personne qui évalue l'agent, son supérieur hiérarchique. C'est déjà le cas aujourd'hui, en fait ; il n'y a pas de pluralité dans l'évaluation. Par contre, il y a des systèmes de recours qui sont organisés : lorsque l'agent conteste son évaluation, il peut bien entendu la contester auprès du maire. Dans ce cas, il y a un réexamen.

Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT : Vous savez tout comme moi qu'il est très difficile et très délicat de contester. S'il n'y a qu'une seule personne qui fait l'évaluation, c'est...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont les textes qui s'appliquent.

Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT : C'est fort dommage.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Je pense que les élus n'ont rien à voir avec la notation des agents. Il ne faut surtout pas confondre élu et chef de service. Je tiens à le dire : un élu n'est pas un chef de service.

Mme Sylvie MERCIER : Il ne s'agit pas de noter, il s'agit d'avoir le résultat de l'expérimentation, car c'est bien d'une expérimentation dont il s'agit.

L'administration : On appelle « expérimentation » le fait que les collectivités ont aujourd'hui le choix de mettre ou de ne pas mettre en place la réforme. Les collectivités ayant fait le choix de la mettre en place sont en phase d'expérimentation puisque ce n'est pas généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales. Pour autant, nous allons vraiment l'appliquer : nous n'allons pas faire un double système où nous noterions et

évaluerions en même temps pour voir ce que cela donne. Nous abandonnons la notation pour les cadres A et évaluons.

M. Yves TAMET : J'ai lu, et je dirai après ce que j'en pense, que « la valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères fixés par l'organe délibérant », c'est-à-dire après avis du CTP. C'est donc nous. Ces critères, sont-ils ceux que nous votons en article 3 ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Exactement.

M. Yves TAMET : Je dis cela tout simplement, parce que j'ai lu récemment une étude sur le droit du travail : dans les entreprises privées où cela fait longtemps que ce système est mis en place, les cadres commencent à revenir sur ce système ; non pas qu'il soit mauvais sur le principe, mais pour la fixation et la réalisation d'objectifs – je ne parle pas du public, car c'est en phase d'expérimentation – il y a une pression lors de l'entretien qui va fixer les objectifs. Avant, le pouvoir de direction et d'organisation, l'employeur, fixait un objectif ; on est d'accord, on n'est pas d'accord, on l'atteint, on ne l'atteint pas, mais ensuite il est toujours possible de discuter sur le fait que l'objectif était inatteignable ou que les moyens pour atteindre l'objectif n'ont pas été donnés. Là, lors de l'entretien au cours duquel l'objectif est fixé, le cadre intègre l'objectif lui-même et donne son accord sur l'objectif. Oui, car la notation de l'année N sera aussi fonction des réponses qu'il donnera à l'entretien. De plus, il fixera également des objectifs pour N+1. À N+1, on lui dira que les objectifs, fixés ensemble, n'ont pas été atteints. Après, bien sûr, cela dépend de l'employeur et de la façon dont on est noté. Il n'empêche que j'ai lu récemment – et c'est pour cela que j'interviens – que les syndicats de cadres, notamment la CGC, sont très dubitatifs sur la façon dont ces notations, et surtout l'intégration des objectifs par les cadres eux-mêmes, commencent à poser des problèmes, notamment pour tout ce qui est stress au travail, etc. Je note qu'il s'agit d'une phase d'expérimentation. Il n'empêche qu'il y a toujours un danger dans un système, car, à partir du moment où l'on individualise, où on n'est pas tout à fait libre non plus d'accepter ou pas des objectifs, mais qu'on est bien obligé de les signer parce qu'ils font partie de la notation aussi, cela pose toujours des problèmes de management. Il faut faire très attention à la bonne foi dans l'application.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je crois savoir qu'il y a des recours possibles.

M. Yves TAMET : Oui, il y a des recours, mais c'est plus difficile pour quelqu'un de contester quelque chose qu'il a signé l'année d'avant que de dire qu'on le lui a imposé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'entends bien, M. TAMET, mais je crois savoir quand même que depuis 3 ans, sur cette ville, dans notre politique de formation, dans notre politique salariale, etc., ce n'est pas notre fonctionnement. Nous ferons bien attention. Il n'est pas acceptable qu'un agent subisse une pression ou une angoisse supplémentaire.

M. Yves TAMET : Le problème est que cela est intégré. Ce n'est pas forcément une vraie pression, mais une fois qu'on a dit oui, l'année d'après, il est plus compliqué de dire que c'était impossible. On répond et après, aux prud'hommes, on se retrouve avec des licenciements fondés sur des objectifs non atteints.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On ne licencie pas comme cela dans une mairie, vous le savez bien. C'est la grande différence avec le privé.

M. Yves TAMET : Je sais bien. Je parle de contentieux, mais le stress au travail est valable partout.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, je l'entends.

14

**DELIBERATION PORTANT EXPERIMENTATION
DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL**

Le Conseil :

– Met en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre des années 2011 et 2012 pour les fonctionnaires titulaires appartenant à la catégorie hiérarchique A. Toutefois, cet entretien ne concernera pas les médecins territoriaux, psychologues ainsi que le Directeur Général des Services.

– Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2011 et 2012 pour ces fonctionnaires.

– L'entretien professionnel portera principalement sur :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,
- La manière de servir du fonctionnaire,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

Le supérieur hiérarchique direct établira et signera le compte-rendu de l'entretien qui comportera une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

La valeur professionnelle des fonctionnaires sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères, fixés après avis du Comité Technique Paritaire porteront sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation d'objectifs
- La capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n° 2010-716 du 29/06/2010 (convocation du fonctionnaire, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, saisine de la Commission Administrative paritaire).

| | | |
|------------|----|--|
| pour | 32 | M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), |
| contre | - | - |
| abstention | 1 | Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT |

* *
*

15 DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES – PERSONNEL COMMUNAL

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : J'ai deux questions. Il est dit qu'il y avait un avis du CTP : quel était cet avis ? Pouvons-nous savoir ce qu'a donné l'application de la décision de l'an passé sur le même sujet ? Qu'avons-nous appliqué ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant la première question, c'est un avis favorable, à l'unanimité. À la deuxième question : oui, nous avons appliqué. Je ne peux pas vous donner les chiffres exacts, mais ce qui est sûr, c'est que nous avons proposé au CTP l'intégralité des ratios que nous avons votés. En fait, il y a deux logiques dans les collectivités : il y a celles qui mettent les ratios à 100 %, mais qui ne nomment personne, et nous, qui avons fait le choix avec le CTP de mettre les ratios à la juste mesure des personnes que nous voulions nommer. Nous les nommons systématiquement. Par contre, il arrive que les CTP ne nous suivent pas sur un certain nombre de propositions d'inscription au tableau d'avancement.

M. Benoit WILLOT : En fait, l'an passé, il n'y a pas eu de personne que nous aurions pu promouvoir et que nous n'avons pas pu promouvoir à cause de ce ratio.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour l'an passé, j'ai des chiffres : 15 avancements de grade ont eu lieu dont 1 cadre A, 7 cadres B et 7 cadres d'emploi C. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Areski OUDJEBOUR : J'avais une question, ou une information plutôt : comment sont déterminés ces fameux ratios d'avancement par grade ? De plus, pourquoi la police municipale n'est-elle pas concernée ?

L'administration : La police municipale n'est pas concernée, car il s'agit d'un corps spécifique ; les avancements ne se font pas de la même manière que pour les autres fonctionnaires. Il faudrait que je vous trouve les textes pour vous expliquer, mais elle n'est pas concernée pour cette raison-là. En fait, les taux sont déterminés par la collectivité, donc très pratiquement, par le DGS, la Direction des Ressources Humaines, les représentants des syndicats, le maire. Ensuite, nous discutons en CTP de ces ratios. Evidemment, les chefs de service proposent également un certain nombre d'agents.

M. Patrice GENTRIC : Il faut dire que nous prenons une position forte, vu que dans les ratios, à chaque fois qu'un agent passe un examen professionnel et qu'il le réussit, son avancement est à 100 %. Suite à un résultat favorable à un examen, l'avancement fonctionne.

| 15 | DEFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES PERSONNEL COMMUNAL | |
|---|---|--|
| <i>Le Conseil :</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> – Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2011, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci-dessous visés. – Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient. | | |
| CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE | CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT | RATIOS D'AVANCEMENT |
| Attaché | Attaché Principal | 100 % après examen professionnel 50 % au choix |
| Rédacteur | Rédacteur principal | 50 % |
| Rédacteur principal | Rédacteur-chef | 100 % après examen professionnel 50 % au choix |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | 100 % |
| Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 60 % |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 30 % |
| Ingénieur | Ingénieur Principal | 100 % |
| Technicien | Technicien principal 2 ^e classe | 100 % |
| Technicien principal 2 ^{ème} classe | Technicien principal 1 ^{ère} classe | 100 % après examen professionnel 50 % au choix |

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

| | | |
|--|--|--|
| Agent de Maîtrise | Agent de Maîtrise principal | 30 % |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 100 % |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 50 % |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 50 % |
| Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe | Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe | 100 % |
| Professeur d'enseignement artistique de classe normale | Professeur d'enseignement artistique hors classe | 100 % |
| Infirmière de classe normale | Infirmière de classe supérieure | 100 % |
| Educateur de jeunes enfants | Educateur principal de jeunes enfants | 50 % |
| Educateur principal de jeunes enfants | Educateur Chef de Jeunes enfants | 100 % après examen professionnel 50 % au choix |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | ATSEM principal 2 ^{ème} classe | 50 % |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe | ATSEM principal 1 ^{ère} classe | 50 % |
| Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe | Auxiliaire de Puériculture principal 2 ^{ème} classe | 50 % |
| Auxiliaire de Puériculture principal 2 ^{ème} classe | Auxiliaire de Puériculture principal 1 ^{ère} classe | 50 % |
| Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe | Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe | 100 % |
| Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe | Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe | 50 % |
| Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe | Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe | 50 % |
| Animateur | Animateur principal | 50 % |
| Animateur principal | Animateur-chef | 100 % après examen professionnel, 50 % au choix |
| unanimité | | |

* *
*

16 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

| 16 | RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS | | | |
|---|---|---------------|----------|-------------------|
| <i>Le Conseil :</i> | | | | |
| – Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1er juillet 2011 : | | | | |
| EMPLOIS | | MODIFICATIONS | | |
| GRADE | EMPLOIS BUDGETES | SUPPRESSION | CREATION | TOTAL DES EMPLOIS |
| Agent de Maîtrise | 15 | | 1 | 16 |
| unanimité | | | | |

* *

*

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL quittent la séance pour les points 17, 18 et 19. Le Conseil décide à l'unanimité de confier la présidence à Mme Chantal DURAND.

Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT quitte la séance à 21 h 50.

17 APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Je crois que cette délibération souligne combien il est utile d'entendre l'avis du commissaire-enquêteur. Nous pouvons également rendre hommage aux riverains qui ont su faire entendre leurs voix.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous sommes toujours d'accord pour entendre son avis ; quand nous ne sommes pas d'accord avec lui, il faut argumenter. Nous avons eu un exemple récent où en argumentant... Effectivement, il faut toujours écouter son avis, mais nous pouvons ne pas être d'accord avec lui. Là, il se fait que nous nous sommes mis d'accord.

Mme Sylvie MERCIER : Globalement, le commissaire-enquêteur reprend les formulations de ce qui a été émis par les Joinvillais et par le code ; il y a les deux. C'est bien de la faire. En revanche, je n'ai pas bien compris quand tu disais que vous représenteriez ce projet dans 2 ou 3 ans.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur le talus du RER, je suppose ?

Mme Sylvie MERCIER : Oui.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Si un autre projet nous est présenté, nous l'étudierons à nouveau et demanderons une modification par rapport à ce projet qui nous sera présenté. La RATP souhaite vendre ce terrain - c'est leur patrimoine -, mais ils peuvent aussi dire qu'ils ne veulent plus le vendre, qu'ils ne cherchent pas à faire de projet urbain sur ce secteur. C'est possible. Nous laissons ouvert, mais nous l'avons arrêté. Nous ne modifions pas le PLU, ce qui ne permet pas de faire un projet sur ce terrain à l'heure actuelle.

Mme Sylvie MERCIER : Nous sommes bien d'accord. En l'espèce, avec le PLU, tel qu'il est aujourd'hui, a priori, un nouveau projet demanderait une nouvelle modification de PLU, n'est-ce pas ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Exact. Tout à fait.

Mme Chantal DURAND : Benoît.

M. Benoit WILLOT : Juste deux remarques : premièrement, je me félicite aussi qu'il y ait eu un travail permettant d'arriver à un consensus – ce n'est pas si fréquent que cela – sur les questions d'urbanisme, en l'occurrence. J'en suis donc très satisfait. Il y a quand même deux changements significatifs, puisque nous avons abandonné le principal projet pour des raisons que nous comprenons : premièrement, il y a le sort de la Villa Rousseau ; nous prenons acte du fait que c'était conforme aux souhaits des riverains, mais il est vrai que nous sommes sur un changement assez significatif des règles, pas forcément de l'état du terrain. Deuxièmement, c'est la possibilité de faire quelques équipements dans le quartier de Polangis. Je crois que c'est décidé. Il faudra peut-être réfléchir justement, au-delà du projet du centre technique municipal, s'il n'y a pas d'autres aspects à discuter comme installations que permet cette nouvelle rédaction du PLU, en l'occurrence sur l'ensemble de cette zone.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Tout à fait.

Mme Chantal DURAND : D'autres questions ? Nous passons au vote.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non, il y a une question. Oui, Marc.

M. Marc VERSTRAETE : Jean-Jacques, peux-tu nous préciser la hauteur qui était précédemment prévue avant les 12 mètres ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIIN 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il avait été indiqué 25 mètres, ce qui était un copier-coller d'une zone existante. En gros, d'après ce que m'ont expliqué les services – et Clément peut me le confirmer – nous n'avons pas voulu créer de nouvelle zone. Nous avons pris une zone existante en disant que nous devions mettre un établissement, créer un centre technique municipal. Tu imagines bien que pour un centre technique municipal nous n'aurions jamais mis 25 mètres – tu vois le nombre d'étages, etc. Plutôt que de créer une zone, nous avons fait un copier-coller d'une zone qui existait avec une erreur : celle d'avoir fait peur aux riverains en annonçant une hauteur de 25 mètres. Nous les avons rencontrés et avons discuté avec eux ; nous avons dit que ce projet ne dépasserait pas 12 mètres et que les services techniques s'arrangeraient pour, effectivement, rester dans des normes beaucoup plus raisonnables. Voici d'où c'est venu : nous n'avions jamais envisagé de mettre 25 mètres.

Mme Chantal DURAND : D'autres questions ? Nous passons au vote.

| 17 | APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME |
|---|--|
| <i>Le Conseil :</i> | |
| – Approuve le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération. | |
| – Conformément à l'article R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| – Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU approuvée est tenu à la disposition du public au service Urbanisme et Aménagement de la Mairie (4 ^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 23 rue de Paris) aux heures d'ouverture du service. | |
| – Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet et après accomplissement des mesures de publicité mentionnées à l'article 2. | |
| <i>En l'absence de M. Olivier DOSNE et de M. Alain BARUGEL</i> | |
| unanimité | |

* *
*

18 APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal DURAND : Y a-t-il des questions ? Oui, Benoît.

M. Benoit WILLOT : Evidemment, le problème n'est pas tellement le rapport 2010 qui n'a pas encore énormément de contenu, mais le début de réalisation 2011 et quelques informations ou éléments que nous avons pu obtenir ces temps derniers. Par exemple, parmi les éléments du programme, nous avons le réaménagement de la Place du 8 mai 1945. Nous avons récemment entendu le maire assurer qu'il y aurait peut-être une concertation auprès d'un certain nombre d'opérateurs, mais qu'il était pessimiste sur la possibilité de réaliser effectivement cet aménagement, dont nous sommes bien d'accord qu'il n'est pas financé dans le cadre du projet, bien qu'il ait été présenté au début. J'aimerais savoir ce qu'il en est de cette situation. De plus, pourrions-nous avoir un point un tout petit peu plus précis sur l'état des lieux en cette année 2011 par rapport aux projets qui sont dans le cadre de la réalisation bien sûr, puisque 2010 était encore une phase très initiale ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur le premier projet de parking sur la Place du 8 mai, je peux répéter une réponse que le maire a donnée hier soir en réunion de quartier, à savoir que ce projet n'est pas abandonné. Il y a une étude de stationnement en cours sur l'ensemble de la ville de Joinville. Il y a eu des comptages, et nous

attendons beaucoup de recommandations. Compte tenu du coût et des incertitudes de trouver un gestionnaire de parking qui accepte de gérer ce parking pour le nombre de places offertes, il nous a semblé raisonnable, et il a semblé raisonnable au maire d'avoir toutes les données possibles avant de définir si ce projet est viable ou pas et d'entamer des dépenses estimées à des montants assez élevés pour créer ce parking. Nous attendons cette étude qui sera un élément complémentaire, qui va nous dire qui utilise ce parking, quels sont les besoins, etc. Forts de cela, nous commencerons à chiffrer. Nous demanderons aux services techniques de faire un chiffrage puisque nous croyons savoir que c'est un terrain qui n'est pas facile pour faire un parking - nous allons retrouver les carrières. Au niveau des coûts, c'est sûrement quelque chose d'assez considérable et lourd. Je pense que M. le Maire essaye de prendre une décision en bon gestionnaire avant de dilapider les impôts des Joinvillais. Je crois qu'il est raisonnable de prendre un petit peu de temps pour réfléchir à la mise en place de ce parking. Cependant, le projet n'est pas abandonné.

Mme Sylvie MERCIER : Je ne comprends pas très bien, car cette histoire de parking était quand même un problème crucial, ne serait-ce que dans l'enquête publique où l'équipement parking était important. Je ne comprends pas très bien pourquoi, aujourd'hui, alors que nous avons quasiment les mêmes éléments qu'avant en termes de coût, de carrières – qui ont toujours été là -, nous sommes partis comme cela.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je ne suis pas d'accord lorsqu'il est dit que nous avons tous les éléments. Nous avons déjà eu une première présentation de l'étude avec des comptages et, hier encore, nous abordions des comptages qui démontraient que nous nous trompions sur les habitudes des Joinvillais, en disant, par exemple qu'au niveau du parking du RER, les voitures viennent se garer à tel endroit alors que c'est faux. Les comptages ont été faits, les repérages également et ce n'est pas du tout à l'endroit prévu que les personnes, actuellement privées du parking du RER, vont se situer. Je pense qu'il y a un besoin, et bien sûr qu'il y aura un besoin sur le centre-ville.

Mme Sylvie MERCIER : Il y a un besoin évident d'un parking central, au centre-ville. Cela me semble assez évident.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Un besoin évident, oui. Nous allons créer des parkings au centre-ville, nous avons un parking sous le Monoprix, nous avons des possibilités.

Mme Sylvie MERCIER : As-tu vu le nombre de places sous le Monoprix ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non. Je suis en train de te dire que nous allons regarder et que nous allons prendre une décision en personne raisonnable plutôt que de partir en disant qu'il y a un besoin en centre-ville et annoncer des millions. Après, vous allez nous dire « Voyez les millions que vous mettez dans ce truc-là ». Je dis qu'il est beaucoup plus raisonnable de réfléchir et de prendre ensemble une décision en ayant toutes les données du problème, plutôt que de dire qu'on n'arrive pas à se garer en centre-ville. Tu ne prends pas une décision représentant des millions d'euros avec un avis comme celui-là. Cet avis, nous l'aurons prochainement puisqu'il y a eu une première présentation ce matin je crois, et on doit nous passer le dossier afin que nous le regardions pendant les vacances. En septembre, forts de cette étude, nous verrons les habitudes des Joinvillais et les endroits où il faut créer quelque chose ou pas. Attendons deux mois. Soyons patients deux mois.

Mme Chantal DURAND : Nous n'avons pas dit que ce projet était évincé, nous avons simplement dit que nous prenions un peu plus de temps avec de nouveaux éléments, et notamment l'enquête sur le stationnement.

Mme Sylvie MERCIER : Je dis que lorsque nous étions en réunion publique, sur les Hauts de Joinville, cela a été clairement annoncé, et c'est vous qui l'avez annoncé.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui, mais nous pouvons annoncer et réfléchir un petit peu quand même, non ? Mais en fonction de quoi ? Parce que nous l'avons annoncé, il faut le faire ?

Mme Sylvie MERCIER : Non, mais c'était dans les recommandations du commissaire-enquêteur. Rappelle les faits.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous avons préféré être raisonnables.

Mme Chantal DURAND : Oui, il vaut mieux être raisonnable. Nous n'allons pas mettre les impôts des Joinvillais en pâture, sans savoir ce que nous en faisons réellement et sans avoir réfléchi.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

Mme Sylvie MERCIER : Il fallait faire cela préalablement, et ne pas aller, au moment de la concertation avec les Joinvillais, sur scène et expliquer qu'il y aurait un parking. Je l'ai entendu.

Mme Chantal DURAND : Dont acte sur ta recommandation ; cela a été fait après et, de fait, nous réfléchissons maintenant. D'autres questions ?

M. Benoit WILLOT : J'avais demandé où nous en étions sur 2011. Pourriez-vous résumer ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous avons demandé à l'aménageur de revoir la présentation de ce rapport qui nous arrive en juin 2011, alors qu'il s'agit d'un rapport sur 2010. Nous sommes un peu en décalage. Je crois que 2011 a déjà été anticipé, mais nous lui avons demandé de nous le présenter un peu plus tôt dans l'année de manière à ce qu'il soit représentatif de 2 010 et de 2 011, et pour caler aux années. Néanmoins, tu as déjà un peu d'informations pour 2011.

M. Benoit WILLOT : Si je me souviens bien, il est annoncé, par exemple, un permis de construire sur 2011.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est l'îlot A, qui n'est pas encore présenté, rassure-toi. Nous n'avons pas encore de dépôt de permis de construire, si telle est ta question. Pardon ?

M. Benoit WILLOT : C'est bien ma question.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non, il n'a pas été présenté, il n'y a pas de permis sur l'îlot A. Pardon ? Sur l'îlot B, il y a un permis, oui, mais pas encore sur l'îlot A. Il n'est pas en instruction. Le permis de construire de l'îlot B a été affiché, dès qu'il a été accordé, dans les délais réglementaires, avec constat d'huissier d'ailleurs, c'est-à-dire sur les deux mois d'affichage. Eu égard au chantier qui s'est déroulé là, le panneau d'affichage a été enlevé le temps que la nouvelle clôture de chantier soit réalisée ; elle sera terminée ces jours prochains. Il sera donc bien évidemment remis sur la clôture, comme il avait toujours été. Pour l'îlot A, le permis de construire n'a pas encore été déposé ; nous l'attendons pour l'automne.

Mme Chantal DURAND : D'autres questions ?

Mme Sylvie MERCIER : Juste une petite précision : quand on est un particulier sur la ville de Joinville et que, pour une raison X, Y ou Z, le panneau est effacé ou délavé, on est soumis à des amendes. Ce serait bien de donner l'exemple et de ne pas avoir de carences dans nos panneaux.

Mme Chantal DURAND : Bien sûr.

| 18 | | APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010 |
|---|----|---|
| <i>Le Conseil :</i> | | |
| – Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2010 remis par Eiffage Aménagement concessionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville. | | |
| Pour | 21 | Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI. |
| Contre | - | - |
| Abstention | 10 | M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») |

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

En l'absence de M. Olivier DOSNE et de M. Alain BARUGEL

* *
*

19 APPROBATION DU DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DIVISION DES PARCELLES T17, T18, T19, T77, T20 ET DE LA VENTE DU LOT 3 ISSU DE LA DIVISION DE LA T20 A EIFFAGE AMENAGEMENT, ET APPROBATION DU DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DIVISION DES PARCELLES T27 et T28

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

| | |
|-----------|---|
| 19 | APPROBATION DU DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DIVISION DES PARCELLES T17, T18, T19, T77, T20 ET DE LA VENTE DU LOT 3 ISSU DE LA DIVISION DE LA T20 A EIFFAGE AMENAGEMENT, ET APPROBATION DU DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DIVISION DES PARCELLES T27 et T28 |
|-----------|---|

Le Conseil :

– Autorise M. Jean Jacques Gressier à déposer deux déclarations préalables pour la division des propriétés suivantes :

- propriété des parcelles cadastrées section T n°1 7, 18, 19, 20 et 77 en 3 lots
- propriété des parcelles cadastrées section T n°2 7 et 28 en 2 lots

– Autorise la cession à Eiffage Aménagement située 3 avenue Morane-Saulnier- BP46- 78 141 Vélizy-Villacoublay Cedex, de la parcelle suivante :

| Parcelle | Surface (m2) | Prix (1 083 €/m2) |
|----------|--------------|-------------------|
| Lot 1 | 47 | 50 901 € |

– Précise que tous les frais, droits et honoraires auxquels pourront donner lieu la cession définie à l'article 2 sera à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

| | | |
|------------|----|---|
| Pour | 21 | Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI. |
| Contre | - | - |
| Abstention | 10 | M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») |

En l'absence de M. Olivier DOSNE et de M. Alain BARUGEL

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

* *
*

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL entrent en séance. M. LE DEPUTE-MAIRE reprend la présidence de séance.

20 PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES X3, X12, X134

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Evidemment, je n'ai rien contre le délai pour les fouilles archéologiques. Par contre, je n'étais pas pour la vente à ce moment-là. Je ne vais donc pas me prononcer pour la vente. Je ne suis pas contre le fait de mettre un délai.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème. Apparemment, un changement dans la procédure impose dorénavant à l'acheteur de fournir les prescriptions sur l'archéologie. Visiblement, cela a pris un petit peu de retard. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

| 20 | PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES X3, X12, X134 | |
|---|---|--|
| <i>Le Conseil :</i> | | |
| – Modifie l'article 2 de la délibération n°12 du 29 juin 2010 en augmentant d'un mois le délai de réalisation du contrat d'achat pour le passer d'un an à 13 mois. La dernière phrase de l'article 2 est donc rédigée comme suit : « Le contrat d'achat devra être régularisé dans <i>les 13 mois suivants</i> de la présente délibération ». | | |
| – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération et notamment modifier le chapitre III de la promesse de vente. | | |
| Pour | 23 | M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI |
| Contre | - | - |
| Abstention | 10 | M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») – M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») |

* *
*

21 DEMANDE DE SUBVENTION – CREATION DUNE ZONE D'ESCALE AU PORT DE PLAISANCE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER : Nous allons le voter, mais j'ai une toute petite question : pourquoi est-ce que cela arrive en bout de piste comme cela ? A priori, cela aurait pu être prévu un petit peu avant.

M. Pierre MARCHADIER : Que signifie « en bout de piste » ?

Mme Sylvie MERCIER : Pourquoi est-ce que cette décision arrive maintenant ? Nous aurions très bien pu la passer régulièrement en commission ou je ne sais quoi.

M. Pierre MARCHADIER : Je vais vous expliquer : nous avons eu, il y a 15 jours, le Pôle Touristique des Boucles de la Marne. Le dépôt des dossiers doit être fait avant le 21 septembre pour une délibération au mois de novembre. Il fallait donc pouvoir déposer le dossier.

Mme Sylvie MERCIER : À ce sujet, nous sommes d'accord, c'est une question d'administration : nous aurions dû avoir les documents avant. Alors, que s'est-il passé ?

M. Pierre MARCHADIER : Il s'agit d'un petit délai dans la rédaction. Nous pensions avoir plus de temps pour présenter les délibérations. En fait, nous pensions pouvoir la présenter en septembre pour présenter le dossier de subvention sans aucun problème, mais nous avons appris, après le passage et l'envoi aux commissions, que nous devons la passer maintenant. Si cela passe à la rentrée, nous n'avons plus de subventions.

M. Benoit WILLOT : Effectivement, je trouve dommage que nous n'ayons pas de débat sur certains aspects techniques. Par exemple, quel est le volume de cette étude ?

M. Pierre MARCHADIER : Je vais vous donner les éléments : le montant prévu de l'étude est de 20 000 €, avec un financement d'une part, du budget du port de plaisance et d'une aide de la Région qui peut se monter à 35 %, et, d'autre part, d'une aide du Comité Départemental du Tourisme dans le cadre du Pôle Touristique des Boucles de la Marne de 20 % ; ce qui fait un financement pour le port de 9 000 €. Nous avons budgété 10 000 € pour cette étude, dans le budget du port. Sachant que cette étude – il ne s'agit pas simplement de faire une étude – définira les travaux à faire ou à ne pas faire. Il se peut qu'il n'y ait pas de travaux énormes à entreprendre pour consolider le quai, faire des zones d'amarrage, etc. Le dossier de travaux est éligible de la même façon aux subventions de la Région et du CDT. Tout cela est prévu au budget. Pourquoi avons-nous quelque peu précipité cette affaire ? D'une part, nous avons eu une demande de société de vedettes – Paris-Canal, mais il y en a d'autres – et, d'autre part, nous avons eu une demande du Pôle Régional du Tourisme qui veut organiser des promenades commentées et scénarisées partant du port de Joinville. Or, comme depuis quelques années, VNF nous a interdit toute zone d'accostage, la seule solution était de prendre les choses en main. Il a également fallu avoir une autorisation de VNF, bien que nous soyons à l'intérieur du port. Comme VNF est d'accord, le dossier est parti. Si tout va bien, nous pourrions faire revenir des bateaux en 2012 ou 2013.

Mme Sylvie MERCIER : C'est sûr que c'est une opération, car cela avait été une perte de ne plus avoir de port d'amarrage pour les bateaux et les vedettes. Nous allons le voter, mais il faudrait que, dans la forme, les Boucles de la Marne ou le CDT présentent un peu en amont ce type de document. A priori, cela a plutôt l'air d'être un problème technique de dates.

M. André BIZEUL : À l'époque, quand nous avions le port en charge, VNF nous a obligés à enlever cet espèce de quai en bois, car ils estimaient que pour le tour des péniches, cela pouvait gêner. Effectivement, un jour, il y en a une – je ne sais pas à quoi la personne faisait attention... Il devait regarder la belle de Joinville et il est rentré dans le mur. C'est pour cela que nous avons été obligés de l'enlever ; c'est bien dommage. Néanmoins, nous l'avons gardé, nous l'avons mis en réserve.

Mme Sylvie MERCIER : Touristiquement parlant, c'était nous priver d'un afflux touristique, c'est tout à fait clair.

M. Pierre MARCHADIER : Il faut peut-être que je vous dise où va être la zone. C'est le quai qui est en dessous du belvédère qui vient d'être fait, avec une rampe PMR qui sortirait à La Goulue.

| | |
|--|---|
| 21 | DEMANDE DE SUBVENTION – CREATION DUNE ZONE D'ESCALE AU PORT DE PLAISANCE |
| <p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne et de la Région Ile de France pour</p> | |

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

une étude sur la création au Port de Plaisance de Joinville-le-Pont d'une zone d'escale pour bateaux à passagers.

– Précise que l'étude ne démarrera pas avant la notification des dites subventions.

unanimité

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE DEPUTE-MAIRE : M. WILLOT, voulez-vous poser vos questions, s'il vous plaît ?

M. Benoit WILLOT : Je précise qu'il y a une question pour laquelle j'ai eu une réponse écrite. Par conséquent, je ne vais pas la poser. Si la réponse est faite, c'est très bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela s'est croisé. Il s'agissait de l'histoire des appartements, n'est-ce pas ?

| | |
|--|--|
| Question Du groupe « Joinville en Mouvement » | Conseil municipal des enfants et des jeunes Comme mes collègues, j'ai pris connaissance en rentrant chez moi, le 21 juin au soir, de « l'invitation cordiale » qui m'était faite pour participer à la session de clôture du Conseil municipal des enfants et des jeunes. Chaque fois que cela m'est possible, je me fais un devoir d'être présent auprès des jeunes, dont les travaux sont souvent intéressants. À l'heure où j'ai pu lire le courrier, la séance était déjà terminée. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette convocation a posteriori ? |
| Réponse de M. LE MAIRE | La seule raison que je peux vous donner est que nous avons mal anticipé cette session de clôture et que les invitations sont parties trop tardivement. Certains d'entre vous ont reçu ce courrier la veille, d'autres le jour même en fonction des délais postaux. Je vous présente donc toutes mes excuses pour ce contretemps et je vous assure que nous ferons tout pour que cela ne se reproduise plus. |

| | |
|--|---|
| Question Du groupe « Joinville en Mouvement » | Épicerie sociale L'association « La clé de sol » porte avec l'Espace départemental des Solidarités du conseil général du Val de Marne, basé au château du Parangon à Joinville-le-Pont, et avec la mairie de Saint-Maur-des-Fossés, un projet d'épicerie solidaire ouverte aux habitants de nos deux communes. L'objectif est d'apporter une aide alimentaire à une famille rencontrant des difficultés financières et de l'accompagner dans un projet en l'aidant à contrôler son budget. Des structures du même type fonctionnent notamment à Charenton, Sucy, Alfortville ou Fontenay. La participation de la ville de Joinville à ce projet a été sollicitée. Pouvez-vous nous faire savoir ce qu'il en est ? |
| Réponse de M. LE MAIRE | Nous avons été contactés pour soutenir financièrement la création de cette structure en 2010. Si nous avons, dans un premier temps, marqué notre intérêt pour ce projet, nous avons rapidement dû décliner parce qu'il nous semblait que le projet associatif n'était pas mûr. Nous avons depuis peu repris contact avec l'Espace Départemental des Solidarités sur ce dossier. Il semblerait que l'association ait sérieusement avancé dans le montage de ce projet. Nous en suivons donc l'évolution. |

| | |
|---|---|
| Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis » | Nous avons appris avec étonnement que l'État envisage d'implanter une zone de tri et de transfert de déchets sur les terrains délaissés de l'autoroute A4/A86. Cette initiative est en totale contradiction avec les engagements pris par l'État à l'issue de la concertation de 2 006 qui ne prévoyait que des aménagements à |
|---|---|

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

| | |
|--|---|
| | <p>caractère ludique à cet emplacement. Nous sommes, comme les riverains résolument opposés à ce projet. Comptez-vous laisser installer cette zone de tri et de transfert de déchets sous l'autoroute ou vous y opposer ?</p> |
| <p>Réponse de M. LE MAIRE</p> | <p>Monsieur Aubry, je vais porter (ou reporter !) à votre connaissance la réponse que j'ai faite à une association qui m'a posé mot pour mot, il y a quelques jours, la question que vous venez de formuler.</p> <p>Ce projet d'installation d'une « déchetterie » sur les délaissés de l'autoroute est un projet ancien des services techniques de la Ville, auquel je me suis opposé dès mon arrivée à la Mairie. Je suis donc étonné que vous ne vous n'en ayez plus souvenir mais je vais toutefois vous rassurer.</p> <p>Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai réaffirmé avec force mon engagement à ne pas rendre ces terrains constructibles pour des activités tertiaires et encore moins pour des activités polluantes ou générant des nuisances, et ma volonté que soit enfin traités les problèmes de pollution, d'assainissement et de lutte contre le bruit. Ce que je retiens des projets récemment évoqués par l'Etat, c'est que ce dernier ouvre la porte à une éventuelle vente des terrains délaissés de l'autoroute, ce qui n'avait jusqu'alors jamais été évoqué et dont nous ne pouvons que nous réjouir, tout comme nous pouvons le faire de l'annonce du lancement d'ici quelques mois, en 2012, de l'enquête publique préalable à la réalisation des travaux d'assainissement de l'autoroute.</p> |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le Secrétaire de Séance

M. Brahim BAHMAD

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2011

| Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales | | |
|--|---|-----------------------|
| Mme DURAND | M. BIZEUL | M. WILLOT |
| M. GENTRIC | Mme MIRALT | Mme WEISSLER-LOPEZ |
| Mme de FABREGUES | M. MARCHADIER | M. VERSTRAETE |
| M. GRESSIER | Mme CREUSOT | Mme ASTEGIANI-MERRAIN |
| Mme CONRAD | M. BAHMAD | M. TAMET |
| M. DESTOUCHES | Mme EWART | M. AUBRY |
| Mme CHERY | M. PLATET | Mme MERCIER |
| M. POSEZ | Mme PERCHE | M. OUDJEBOUR |
| Mme ROSSIGNOL | M. BARUGEL | Mme GRELLIER |
| M. SELLAM | Mme MOUGEOT-DAMIDOT Empêchée de signer, car absente lors de la séance | M. OUTTIER |
| Mme ALLAIN | M. KADDANI | |